



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 30
Voix favorables : 30
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/04/2021

DELIBERATION
n° CA 2021 - 35

relative à l'attribution des bourses de mobilité des doctorants – 1^{er} tour 2021

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;

Vu l'avis de la Commission de la Recherche en date du 22 mars 2021 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Pour faire suite à l'attribution par la Commission de la recherche, réunie le 22 mars 2021, de bourses de mobilité aux doctorants de l'université, le conseil d'administration adopte le versement d'un montant total de **8.323 €** aux doctorants figurants dans la liste annexée à la présente délibération.

Article 2

Ce montant sera imputé sur le budget de la Direction de la Recherche, Service Opérationnel 900 005 (0013).

Le président du conseil d'administration,



